

FICHE VOIRIE

Commune : Walhain

Objet précis : Aménagements évitant la création de flaques sur les chemins de remembrement en F99c

N° de l'investissement: 01

1. Description de la situation existante

- 1) Longueur de la voirie : [traitement de 7 flaques](#)
- 2) Profil de la voirie :
 - Largeur de façade à façade : [s.o.](#)
 - Trottoir(s) : [non](#)
 - Largeur du/des trottoir(s) : [s.o.](#)
 - Présence de stationnement : [s.o.](#)
 - Localisation du stationnement : [s.o.](#)
 - Présence d'aménagement cyclable (hors voirie/en voirie) : [F99c](#)
 - Largeur de l'aménagement cyclable : [s.o.](#)
 - Présence de stationnement vélo : [non](#).
 - Nombre de voies de circulation : [1](#)
- 3) Niveau de dégradation de la voirie (illustrer par des photos) :

[Voiries en bon état généralement.](#)

- 4) Niveau de dégradation de l'aménagement cyclable, si existant :

[s.o.](#)

- 5) Etes-vous propriétaire, avez-vous un droit de jouissance ou un accord du propriétaire qui s'engage à maintenir l'aménagement en l'état pour une durée de 15 ans ?

[Oui, ces chemins de remembrement sont communaux et la commune jouit de la propriété d'un mètre de large sur les accotements. Des drains seront placés dans les parcelles agricoles avec l'accord des agriculteurs qui s'engagent à ne pas abîmer ces derniers.](#)

2. Contextualisation et objectifs des travaux en lien avec la stratégie de développement du vélo utilitaire

- 1) L'aménagement induit-il une altération de l'espace destiné aux piétons et PMR, une dégradation des itinéraires piétons ? (Principe STOP)

[Non, au contraire, actuellement le passage est pratiquement impossible à pied, sauf à se tremper les chaussures \(et parfois jusqu'aux genoux\).](#)

- 2) Qu'est-ce qui justifie cet aménagement ? Quel est le niveau de priorité dans le cadre de la mise en œuvre du réseau cyclable utilitaire communal ? Quels sont les objectifs poursuivis ?

Notre commune est fortement rurale et nous avons misé sur la création de très nombreux F99c, ces voiries assurant une sécurité optimal (non-mixité avec les automobilistes non-autorisés) et des itinéraires le plus souvent assez directs entre les villages. Les F99c participent donc à un réseau cyclable complet et optimal. Toutefois, les flaques qui se créent sur certains axes empêchent le passage des cyclistes ou en tout cas l'entravent fortement.

- 3) L'aménagement s'inscrit-il dans le schéma directeur cyclable régional ? (voir : <https://geoportail.wallonie.be/catalogue/9ede3fbf-5b30-43a3-9370-4efd058131eb.html>)

Non.

- 4) Votre commune dispose-t-elle d'un PCM ou de toute autre étude stratégique (Plan cyclable, Etude de corridors cyclables...) ? Si oui, date de finalisation ?

Oui, un plan cyclable (2011-2015) a été réalisé lors du premier projet Wallonie Cyclable. Il a été approuvé par le Conseil communal de Walhain le 19 septembre 2011.

- 5) Si oui à la question 4) : un réseau cyclable utilitaire a-t-il été défini dans le cadre du PCM ou de toute autre étude stratégique ?

Oui, un réseau cyclable a été défini lors du premier projet Wallonie cyclable et précisé dans le cadre de la candidature au projet Wallonie cyclable 2 (voir réseau cyclable global projeté).

- 6) Si oui à la question 5) : l'aménagement s'inscrit-il dans le réseau cyclable utilitaire en question ?

Les chemins sélectionnés s'inscrivent majoritairement dans le réseau principal identifié.

Si non à la question 6) : l'aménagement permet-il l'accès à un pôle générateur de déplacements ou relie-t-il deux pôles ?

Chaque chemin ciblé participe à la liaison entre les villages de l'entité et vers les pôles de Gembloux, la N4 ou Corroy-le-Grand.

- 7) Si non à la question 6) :

- Est-ce l'itinéraire le plus rapide/direct ? Si non, justifiez

Il s'agit des itinéraires les plus sécurisés (non-mixité avec les voitures).

- Est-ce que cet aménagement permet d'assurer des liaisons complètes et continues entre pôles générateurs de déplacements ? Si non, quels sont les chaînons manquants ?

Oui. Ils contribuent à créer des itinéraires complets entre les villages.

- L'itinéraire se situe-t-il dans un cadre agréable ? Si non, pouvez-vous préciser si des aménagements augmenteront le caractère agréable et la convivialité du cheminement ?

Il s'agit de F99c et donc de voiries avec des champs sur les côtés.

Description des travaux proposés

1) Type d'aménagement, largeur, dans les 2 sens ? dans un sens ? , revêtement envisagé ?
La commune réalisera un arasement des bordures de champs sur 1 m là où l'eau s'accumule.
Ensuite, des drains seront placés envoyant l'eau dans les champs bordant la chaussée.

2) Justification du type d'aménagement choisi au regard de la fiche 39 « Quel aménagement cyclable choisir ? »

s.o.

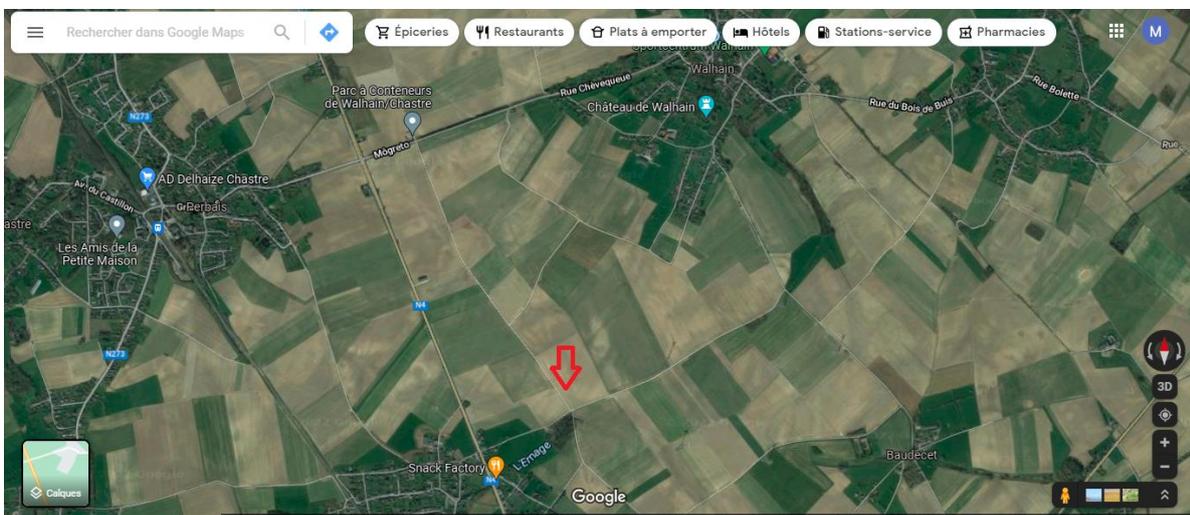
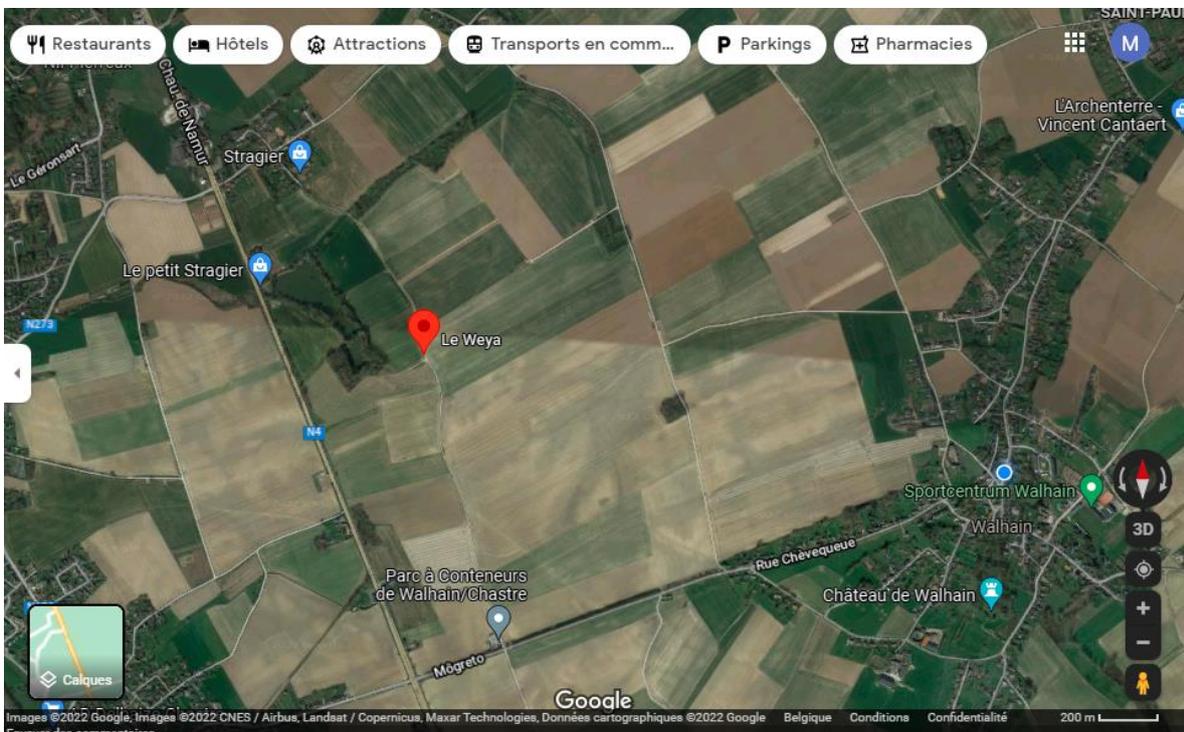
3. Description du profil de la voirie après aménagement

Inchangé.

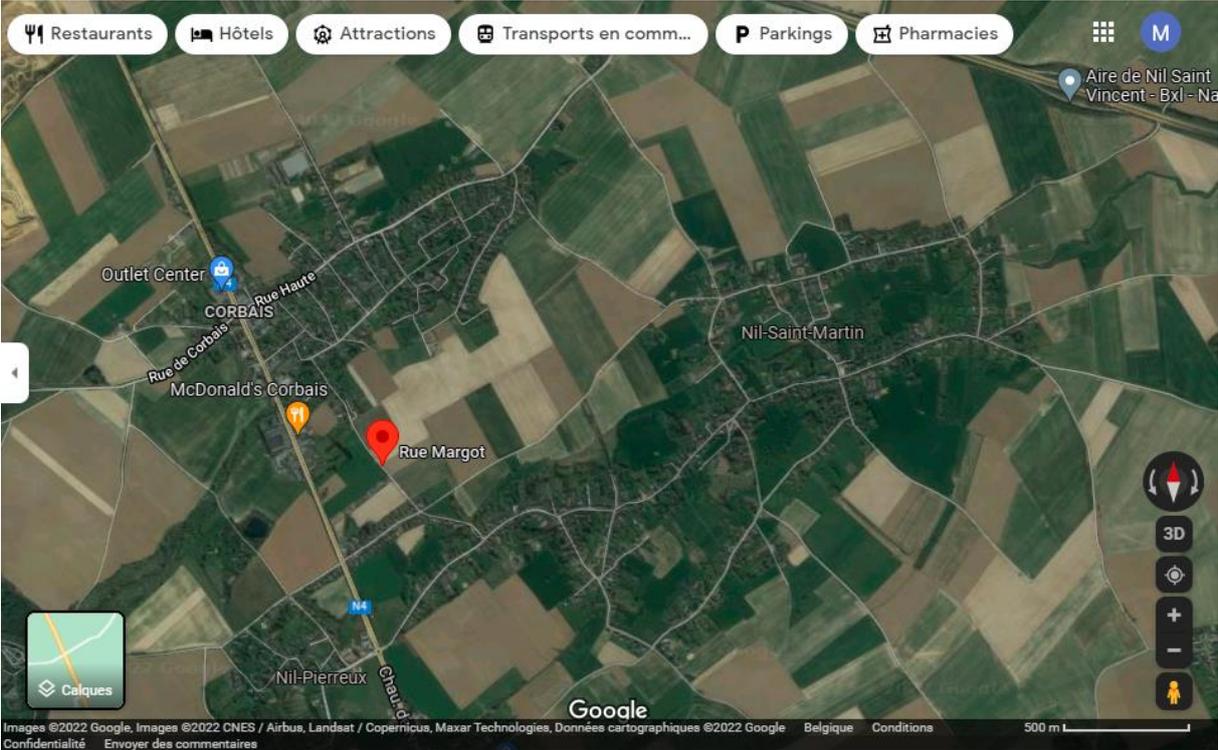
4. Annexes à joindre:

- Plan de localisation

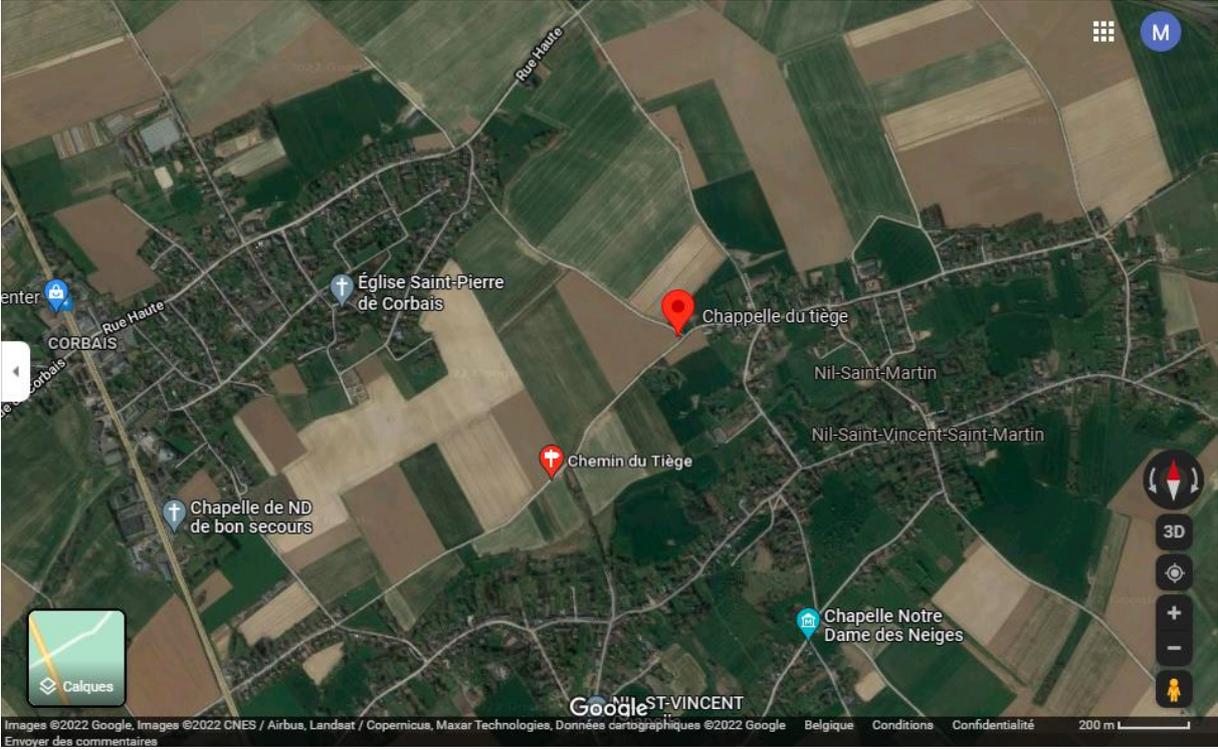
Le Weya/Vieux chemin de Namur (liaison N-S Nil – Gembloux)



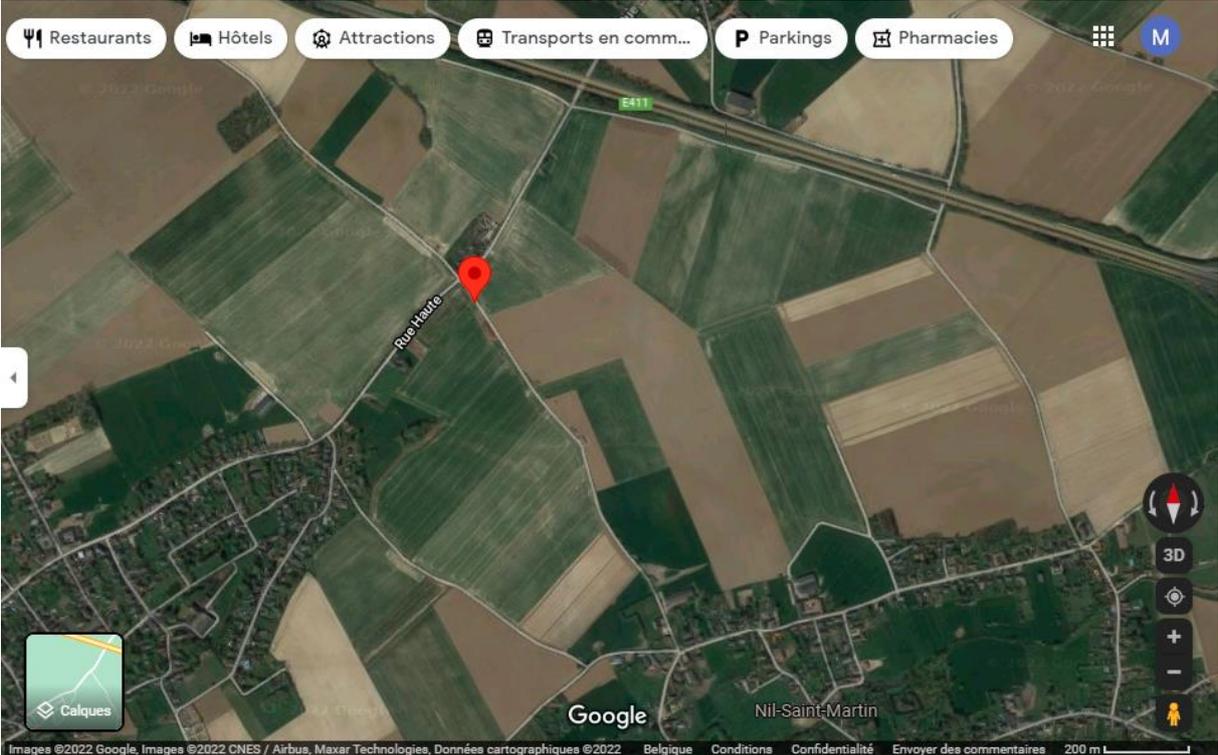
Rue Margot (liaison Nil – Corbais)



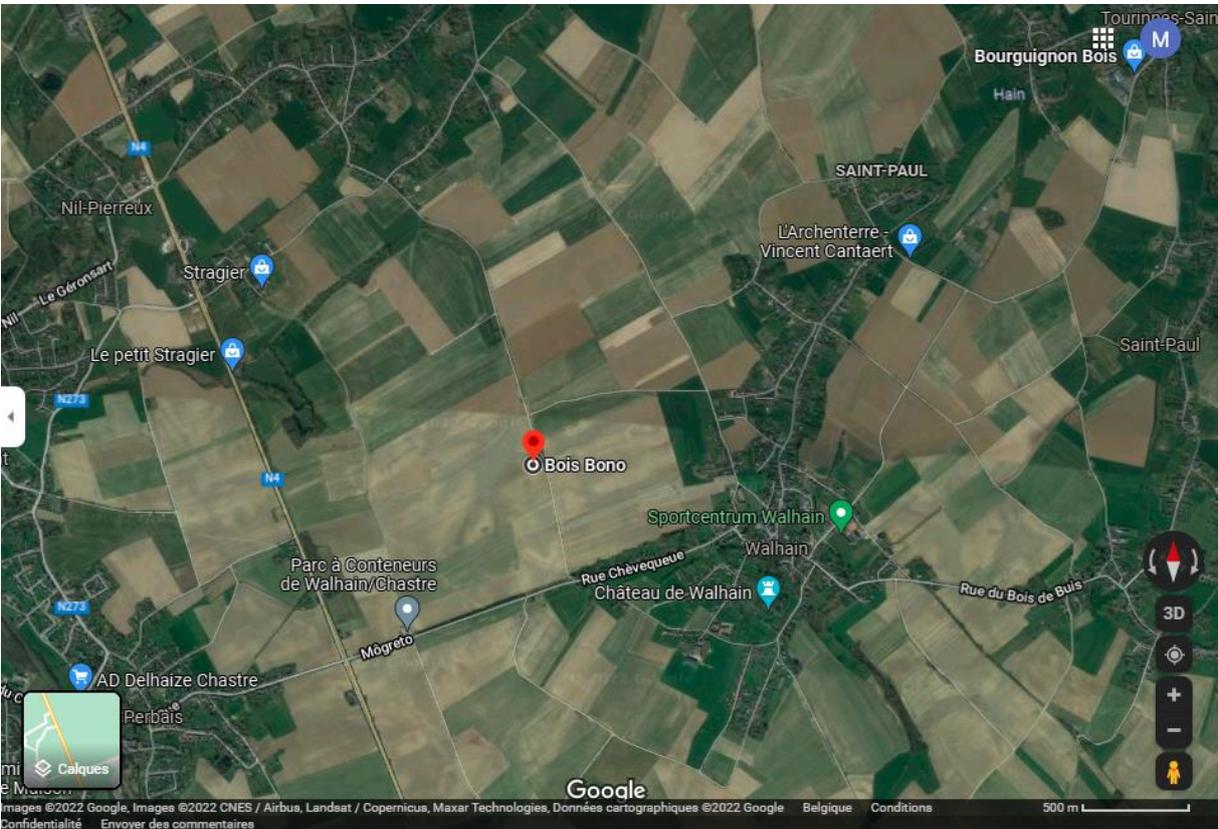
Chapelle du Tiège (liaison Nil – N4)



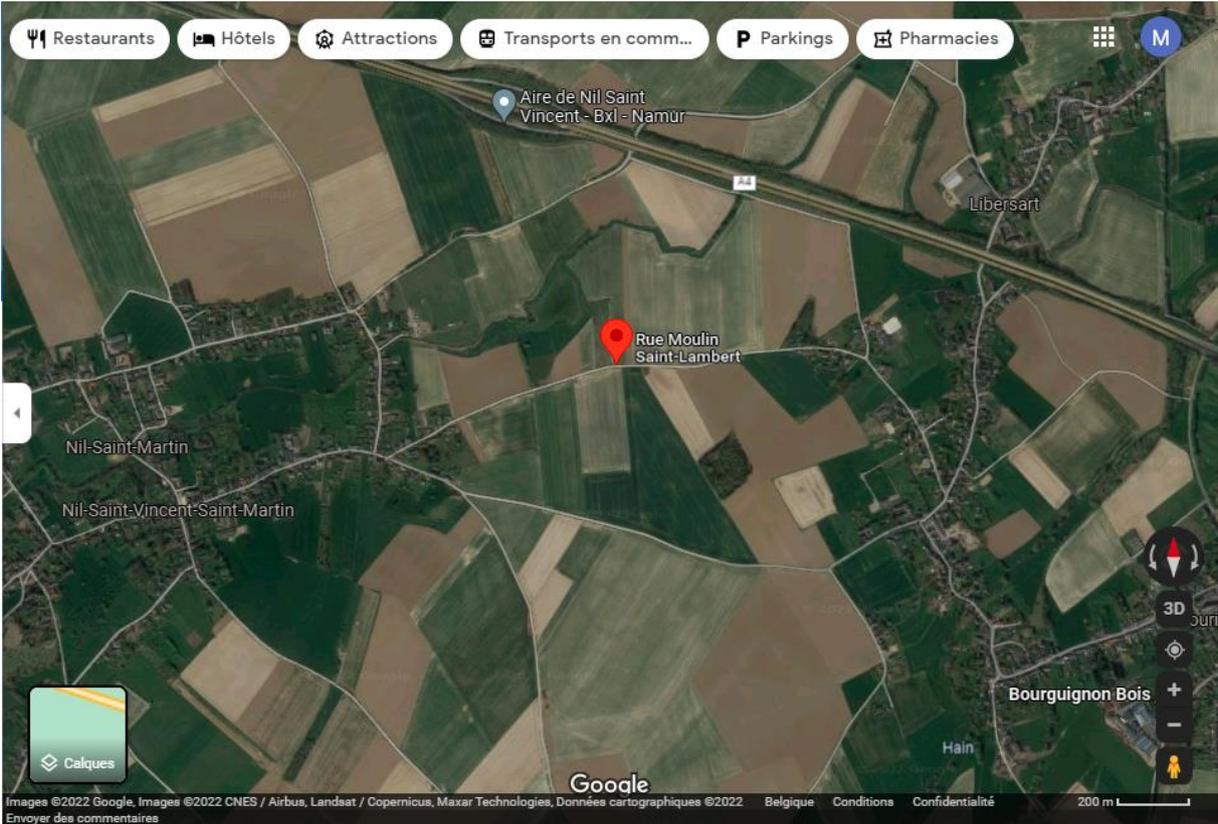
Chemin,de Corbais (schéma directeur, F99c programmé, voir fiche)



Chemin du Bois Bono (F99c)



Rue Moulin Saint-Lambert



1.

○ Photos des lieux





- Plan de l'aménagement envisagé
- Représentation schématique du profil de la voirie en situation existante
- Représentation schématique du profil de la voirie en situation projetée

ESTIMATION

Aménagement cyclable	Unité	Q.P.	P.U. en €	Sommes des travaux en €
- démolitions sélectives et déblais	prix global			
- sous-fondation	m ²			
- fondation	m ²			
- revêtement (lissage béton)	m ²			
- éléments linéaires	mct			
- marquage	m ²			
- stationnement vélo	p			
- signalisation verticale	p			
- divers (à préciser): drain vers le champ	prix global		5.000 €	35.000 €
			TOTAL hors T.V.A.	35.000 €

VOIRIE (aménagements qui ne sont pas au droit des aménagements cyclables)	Unité	Q.P.	P.U. en €	Sommes des travaux en €
- démolitions sélectives et déblais	prix global			
- sous-fondation	m ²			
- fondation	m ²			
- revêtement (type)	m ²			
- trottoirs	m ²			
- éléments linéaires	mct			
marquage				
Signalisation verticale				
Eclairage public				
Mobilier urbain				
- avaloirs (avec raccordements)	p			
- divers (à préciser):	prix global			
			TOTAL hors T.V.A.*(3)	

* : à reporter dans la colonne (3) du récapitulatif du plan d'investissement

AMENAGEMENT DE SECURITE	Estimation	Sommes des travaux en €
- plateaux surélevés		
- coussins berlinois		
- dévoiement		
- rétrécissement		
- dos d'âne		
- autre:		
	TOTAL hors T.V.A.	

Total travaux hors T.V.A.	35.000 €
Frais d'études (maximum 5 %)	1750 €
Coût total hors T.V.A.	36.750 €
T.V.A. 21 %	7717,50 €
COÛT GLOBAL T.V.A. comprise* (2)	44.467,50 €

** à reporter dans la colonne (2) du récapitulatif du plan d'investissement*